

PROTOCOLE CN - CHPR

CONCERT - CHèques PRotocoles

TELECOLLECTE DES IMAGES CHEQUES

"Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2 et 3 de l'article L.122.5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous 7réserve de la mention du nom de l'auteur et de la source que les "analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information" toutes représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article /122.4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335.2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle".



GLOSSAIRE

Libellé	Définition
APDU	Application Protocole Data Unit.
	Élément de protocole de niveau applicatif transportant les messages applicatifs (mes-
	sage 9100, 9110, 9300, 9310)
API standard ouverte	API (Application Programming Interface) dont les spécifications sont publiques et
	standardisées (Par exemple, XFS).
Applications métier	Ensemble d'applications nécessaires au point d'encaissement : acceptation " CB ",
	encaissement, traitement chèque, applications privatives, fidélité
CBCom	Protocole émis par le GIE Cartes Bancaires décrivant le niveau pseudo session.
Chiffrement fort	Algorithme symétrique garantissant une force au moins égale à celle du TDES avec
	clés de longueur double de 112 bits utiles. Algorithme assymétrique garantissant une
	force au moins égale à celle du RSA avec clés de longueur 1024 bits. Ces définitions
G1 : 60	pourront être revues en fonction des évolutions technologiques ou cryptographiques.
Chiffrement par domaine	Méthode de chiffrement utilisée pour protéger les données à l'intérieur d'un domaine
	; N'est pas nécessairement celle qui est utilisée dans un domaine différent. Il est de la
	responsabilité des acteurs d'effectuer déchiffrement et chiffrement dans des enceintes
CHPN	cryptographiques. CHèque Protocole Normalisé
CHPR	CHéque Protocole Normanse CHéque Protocole de traitement des images
CMC7	Caractère Magnétique Codé à 7 éléments : Norme de représentation de caractères
CIVIC /	(64 possibilités), utilisé principalement sur les chèques bancaires.
Code d'accès	Le terme « Code d'accès » désigne, dans ce document, l'identification de l'abonné
Code d'acces	(ou IDCF, identification du client final) (ou encore numéro d'abonné) se trouvant
	dans le champ 42 du protocole CN - CHPN.
Code d'Accès VÉRI-	Code délivré lors de la souscription à un contrat Vérifiance et permettant l'accès au
FIANCE	service de consultation du Fichier National des Chèques irréguliers (FNCI).
CONCERT	COmité de Normalisation et de CERtification des Terminaux monétiques
	CONCERT : Siège Social et Secrétariat : 8, rue de Crouy 41220 ST LAURENT
	NOUAN – Tél/Fax. : 02 54 87 06 12 - <u>www.concert.asso.fr</u> - <u>con-</u>
	tact@concert.asso.fr
Chèque de démonstration	Formule ressemblant à un chèque mais permettant de se connecter à l'environnement
	de démonstration de Vérifiance.
CV	Circuit Virtuel.
DCB	Décimal Codé Binaire (Binary Coded Decimal ou BCD en anglais). Méthode de co-
	dification dans laquelle chaque chiffre est représenté sur 4 bits (1/2 octet).
EBCDIC	Extended Binary Coded Decimal Interchange Code. Jeu de caractères utilisé sur cer-
	tains ordinateurs.
ELC	Editeur Lecteur de Chèques
FNCI	Fichier National des Chèques Irréguliers
IDC	Identifiant Du Centre
IDCI	Identifiant du Centre Informatique
Interface réseaux mul-	Systèmes d'acceptation équipés d'interfaces réseaux multiples qui disposent de plus
tiples	d'une connexion réseau. Il s'agit par exemple de systèmes d'acceptation connectés
	avec deux adresses IP ou encore de systèmes d'acceptation possédant à la fois une
	connexion IP et une connexion X25.



T	
Internet	Ensemble de réseaux de toutes tailles interconnectés entre eux. Ce réseau global est basé sur des protocoles de communication de type TCP/IP.
IPDU	Intermédiaire Protocole Data Unit
	Élément de protocole de niveau pseudo-session (intermédiaire)
ISO	International Standards Organization
LRMC	Voir RLMC
Maintenance monétique	Toute intervention permettant de modifier les caractéristiques, données ou application utilisées dans une opération monétique. Ces interventions nécessitent la présence ou l'assistance d'une personne qualifiée et habilitée à intervenir sur la partie monétique du point de vente.
Mandataire	Le terme « mandataire » désigne toute société qui reçoit mandat de bénéficiaires de chèques de vérifier, pour leur compte, la régularité de l'émission des chèques qui leur sont présentés en paiement. Le Mandataire propose, dans le cadre d'une offre qui apporte une valeur ajoutée spécifique, un service technique d'accès au fichier. Le Mandataire est enregistré par la BANQUE DE France après signature de « La Charte du Mandataire » (document contractuel régissant ses droits et obligations). On compte actuellement trois types de Mandataires : Les SSII qui vendent des prestations de traitements monétiques ; les sociétés de garantie de chèques, qui proposent une assurance sur l'encaissement des chèques et certains réseaux bancaires.
Mantis	Société qui exploite le FNCI (Fichier National des Chèques Irréguliers) pour le compte de la Banque de France et en assure la promotion sous le nom de marque RESIST (jusqu'au 31/12/06) ou Vérifiance (A partir du 01/01/07) Société MANTIS SA, 24, rue des Jeûneurs 75002 PARIS – Tél.: 01 44 76 90 90 – Fax: 01 42 36 32 16.
PAD	Packet Assembler Disassembler (Assembleur Désassembleur de Paquets)
Point d'accès	C'est le correspondant Transpac appelé. C'est le point d'accès au système serveur chèque.
Prestataire de service de	Acteur utilisant les données applicatives monétiques de la transaction pour fournir un
routage	service à valeur ajoutée à l'acquéreur et/ou à l'accepteur
Protocole de communication ouvert	Tout type de protocole standardisé et ouvert permettant d'interconnecter des réseaux hétérogènes. Cette dénomination vise ici en particulier l'ensemble des protocoles applicatifs et réseaux de la famille TCP/IP
Réseau sans fil	Tout type de réseau basé sur la transmission d'ondes radio. Il s'agit : - Du réseau GSM / GPRS - Tous les réseaux de la famille 802.11 (ex : WiFi). - Des réseaux Bluetooth - Etc Cette liste pourra être révisée.
RLMC	Recomposition de la Ligne Magnétique du Chèque
RTC	Réseau Téléphonique Commuté
RUF	Réservé Usage Future
Serveur	Le terme « Serveur » désigne, dans ce document, tout Fournisseur de Services qui met à disposition d'utilisateurs de solutions monétiques, des moyens d'accès télématiques permettant la transmission et la réception d'informations concernant les chèques reçus en paiement.
Solution monétique	Le terme « solution monétique » définit toute installation faisant intervenir un concentrateur et/ou un TPE/TPV et/ou lecteur de chèques.
SSL	Secure Socket Layer. Protocole développé par Netscape (en collaboration avec Mastercard, Bank on America, MCI et Silicon Graphics) pour la transmission cryptée sur les réseaux TCP/IP. Il met en place un lien entre deux parties opérationnelles au moyen de n'importe quel protocole d'application.
TCP/IP	Transmission Control Protocol / Internet Protocol
Téléchargement	Transfert du noyau ou de l'application vers un système d'acceptation



Téléparamétrage	Transfert de données de paramétrage vers un système d'acceptation
TGR	Temporisation de garantie de réponse
TIE	Temporisation de surveillance d'activité de l'équipement par le point d'accès
TNR	Temporisation de non réponse
TPE	Terminal de Paiement Électronique
TRANSPAC	Réseau français de transmission, par paquets à haut débit
Vérifiance	Appelation du service de consultation du FNCI à partir du 1er janvier 2007 : Véri-
	fiance-FNCI-Banque de France
X25	Norme de télécommunication pour le réseau public de commutation de paquets.



REFERENCES EXTERNES

Libellé	Référence	Version
RFC 1035	http://www.ietf.org/rfc/rfc1035.txt?number=1035)	
RFC 1086	http://www.ietf.org/rfc/rfc1086.txt?number=1086)	
RFC 1086 Concert	2008_05_22_CN_IP_RFC1086_AMENAGEE	1.0
Norme : "Formule de chèques payable en	NF K11-111	2.2.
France "		
Exigences sécuritaires Groupement des		1.5
Cartes Bancaires		
ISO 8583		1993
Norme ISO 4217	Codes ISO numériques	



HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Nombre de pages	Date de diffusion	
2.0	29 pages	08/01/1997	
2.1 bis	8 pages	22/03/2004	
3.0	35 pages	2009	



SOMMAIRE

1. IN	TRODUCTION	8
1.1.	FONCTIONNALITES PROTOCOLAIRES	8
1.2.	VERSIONS DU PROTOCOLE CHPR	9
2. IN	TTIALISATION	10
3. PR	RESENTATION FONCTIONNELLE	11
3.1.	FONCTIONNALITES GENERALES	11
3.2.	REFERENCES DU SITE DE TELECOLLECTE IMAGE-CHEQUE	12
3.3.	Transfert des transactions Image-Cheque	
4. PA	ARAMETRES DE TELECOLLECTE DES IMAGES CHEQUES	14
4.1.	PARAMETRES CHPR MINIMUM RENSEIGNES MANUELLEMENT LORS DE L'INITIALISATION	14
4.2.	PARAMETRES CHPR INTRINSEQUES A L'EQUIPEMENT	15
4.3.	PARAMETRES CHPR MODIFIABLES PAR TELEPARAMETRAGE.	16
4.4.	REGLES MINIMUM DE RECEPTION DES PARAMETRES	21
5. CO	ONNEXION	22
5.1.	Mode d'acces au Centre	
5.2.	CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA TRANSMISSION	
5.3.	CARACTERISTIQUES DE LA CONVERSION IP/X25	23
6. LE	ES ECHANGES	24
6.1.	Introduction	
6.2.	ETABLISSEMENT DE LA LIAISON EN MODE RTC / X25	24
6.3.	CONNEXION IP	
6.4.	Enchainement des echanges	
6.4	4.1. Demande des paramètres de télécollecte des Images-Chèques	26
	4.2. Demande de transfert des transactions Images-Chèques	
6.5.	Telecollecte	
6.5	5.1. Reprises en cas d'erreur	27
6.5	5.2. Téléparamétrage des paramètres CHPR	27
6.5	5.3. Messages d'acquittement	
6.5	5.4. Transfert des transactions Images-Chèques	28
6.5.	COMPTE RENDU DE TELECOLLECTE.	34
7. LE	ES FONCTIONS DU TERMINAL	35
7.1.	FONCTION SAISIE MANUELLE	35
7.2.	FONCTION ANNULATION	35
7.3.	FONCTION EDITION DE BORDEREAU CHEQUE	35
7.4	FONCTION EDITION DE LISTE CHEOLIE	35



1. INTRODUCTION

1.1. Fonctionnalités protocolaires

Le CONCERT maintient une activité de concertation en matière de normalisation et de standardisation, notamment dans le domaine du chèque bancaire.

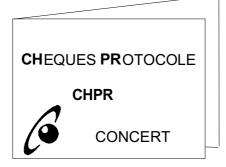
Les travaux menés par le CONCERT concernent les protocoles permettant de mettre en oeuvre les fonctions suivantes :

- => la télécollecte des Images-Chèques
- => la consultation du FNCI
- => la garantie des chèques

Ces fonctions ont été considérées comme indépendantes les unes des autres et bien évidemment indépendantes de la partie carte bancaire.

Chacune de ces fonctions, peut être activée ou non grâce au paramètrage local du terminal.

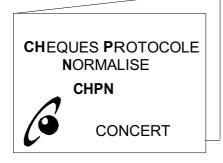
Les différentes possibilités de prise en compte du chèque, avec une exploitation automatisée sont abordées dans deux documents séparés :



Le document CHEQUES PROTOCOLE

CHPR

définit le protocole de télécollecte des lmages-Chèques (IC)



Le document CHEQUES PROTOCOLE NORMALISE

CHPN

définit le protocole de consultation du fichier FNCI (Fichier National des Chèques Irréguliers) et/ou la garantie de chèques



Les protocoles CHPR et CHPN sont distincts et permettent d'échanger les informations nécessaires à la mise en oeuvre des différentes fonctions.

Dans ce document est présenté le protocole CHPR utilisé pour le dialogue entre les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE) et le Centre de Télécollecte (CT) des Images-Chèques (IC).

Le terme TPE sera employé pour désigner indifféremment un terminal autonome, des terminaux grappés ou un concentrateur (mono ou multi-commerces) de terminaux, ou tout autre système d'acceptation de chèques.

Le TPE, avec le lecteur de chèque associé, a toujours l'initiative de l'appel quelle que soit la nature de cet appel.

Il peut demander en liaison avec le Centre de Télécollecte :

- Les références du site de télécollecte IC
- Le transfert de la remise Image-Chèque

Le lecteur de chèque (LC) a la fonction suivante :

- Lecture de la piste CMC7,

Les deux fonctions suivantes sont facultatives :

- Édition recto/verso (endos) sur une ou plusieurs lignes,
- Postmarquage du montant CMC7.

1.2. Versions du protocole CHPR

Liste des modifications du protocole 3.0 par rapport aux versions précédentes (2.0 et 2.1).

	ACTIONS
Référence externe	Ajout RFC1086 aménagée
Paramètre minimum saisie	Ajout de paramètre IP et top SSL
Paramètre intrinsèques à l'équipement	Remplacement du CA par C1 (référence matériel) et C2 (ca-
	pacité terminal)
Paramètre modifiable par télépara-	Ajout de valeur par défaut si non présente dans version proto-
mètrage	cole précédente
Paramètre modifiable par télépara-	Remplacement paramètres CB, CC, CG et CL par paramètre
mètrage	C3 et C4
Paramètre modifiable par télépara-	Ajout paramètre C5 et C6 (téléchargement)
mètrage	
Paramètre modifiable par télépara-	Suppression paramètres CK, CS et CT
mètrage	
Paramètre modifiable par télépara-	CZ (date et heure serveur). Il est noté que ce paramètre existe
mètrage	en CHPN et CHPR. C'est la valeur du CHPN qui fait fois
	quand les 2 applications sont présentes
Schéma des accès	Reprendre schéma protocole CHPN
Echanges	Suppression des explications sur les échanges du protocole
	2.0 et 2.1
Echanges	Ajout de l'utilisation de 4 octets supplémentaires et référence
	aux exigences sécuritaires CB.
Annexe	Suppression de l'annexe.



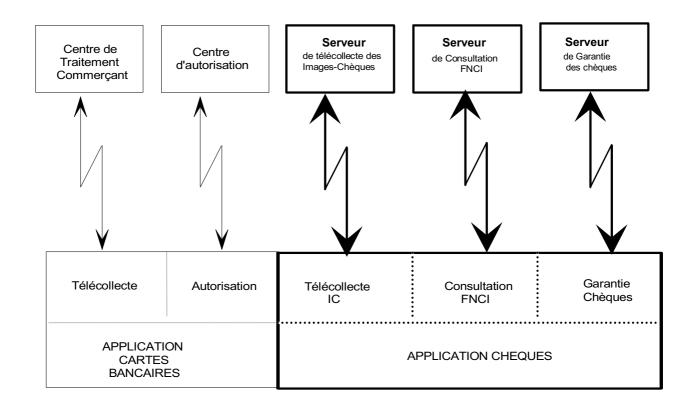
2. INITIALISATION

Lors de la première initialisation, le paramétrage du TPE sera effectué localement.

Suivant le paramétrage local du terminal, chaque fonction concernant le traitement du chèque peut être activée ou non.

Chacune des fonctions peut faire appel à un serveur spécifique.

Il convient donc d'associer des paramètres propres à chacune des fonctions et le téléparamétrage est effectué par chacun des serveurs associés aux fonctions présentes sur le terminal.



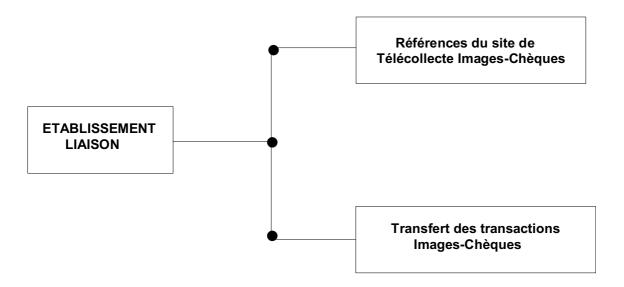
TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE



3. PRESENTATION FONCTIONNELLE

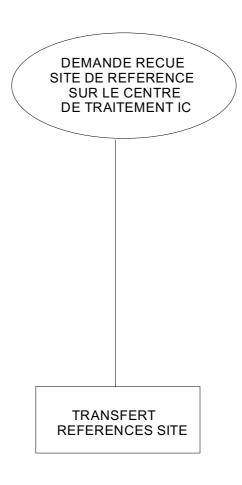
3.1. Fonctionnalités générales

Les messages de demande d'échanges concernant la télécollecte des Images-Chèques (IC) sont les suivantes :





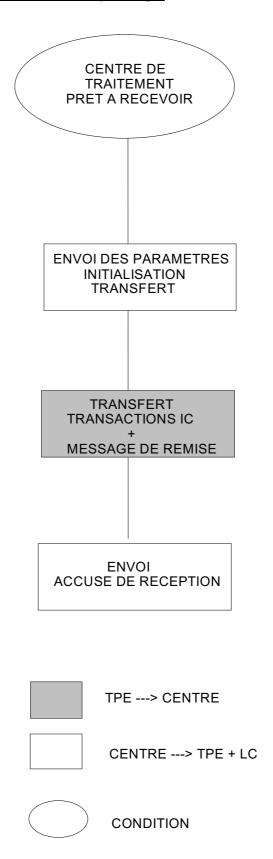
3.2. Références du site de télécollecte Image-Chèque



TPE> CENTRE
CENTRE> TPE + LC
CONDITION



3.3. Transfert des transactions Image-Chèque





4. PARAMETRES DE TELECOLLECTE DES IMAGES CHEQUES

Le fait de passer le chèque dans le lecteur de chèques permet d'enregistrer celui-ci dans la mémoire de la machine.

Cette mémoire peut, éventuellement, être utilisée pour la partie télécollecte (si le terminal dispose de cette fonction).

Les paramètres internes, rentrés à la main lors de l'initialisation de la machine, pour la télécollecte des Images-Chèques sont les suivants :

4.1. Paramètres CHPR minimum renseignés manuellement lors de l'initialisation

PARAMETRAGES CHPF	₹		INITIALISATION		
Type de paramètre Longueur du paramètre (indique la longueur de la donnée qui suit y compris le 'LF' s'il y a lieu) Valeur du paramètre	Nombre d'octets	Longueur du champ F FIXE V VARIABLE Pour les champs de longueur variable le nombre d'octets indiqué est la longueur maximum	Format ASCII n : numérique ans : alphanumérique caractères affichables de (20 H à 7F H)	Valeur	Valeur par défaut
N° d'abonné	10	F	Ans	Cadré à droite, complété par des blancs à gauche Ce paramètre est non modifiable par téléparamétrage	
N° du système appelant	2	F	N	Ce numéro est associé au n° d'abonné. valeurs autorisées : 01 à 99 (00 peut être autorisé si accord du serveur). Ce paramètre est non modifiable par téléparamétrage	
Adresse d'appel primaire et numéro RTC de PAD primaire si connexion RTC/X25 ou Adresse IP, Port IP et top sécurisation SSL si con- nexion IP	En fct ergonomie interface constructeur	V	Ans	Ce paramètre est modifiable par téléparamétrage (C3)	



4.2. Paramètres CHPR intrinsèques à l'équipement

PARAMETRAGES CHPR			TPE→ SERVEUR		
Type de paramètre Longueur du paramètre (indique la longueur de la donnée qui suit y compris le 'LF' Valeur du paramètre	Nombre d'octets	Longueur du champ F FIXE V VARIABLE Pour les champs de longueur variable le nombre d'octets indiqué est la longueur maximum	Format ASCII n : numérique ans : alphanumérique caractères affichables de (20 H à 7F H)	Valeur	Valeur par défaut
C1 longueur du paramètre Identification matériel	2 2 15	F F F	Ans N Ans	= 15 Pos 1-3 : Code constructeur (cf CHPN) Pos 4-6 : version protocole CHPR (ex : 300) Pos 7-12 : type matériel (codification constructeur) Pos 13-15 : version logiciel (codification constructeur)	
C2 longueur du paramètre Capacité terminal	2 2 2	F F F	Ans N Ans	= 02 Capacité de raccordement - 00 : inconnue - 01 : IP v4 - 02 :DNS IP v4 - 03 : DNS et IP - 04 : X25 - 05 : X25 et IP v4 - 06 : X25 et DNS - 07 : X25, DNS et IP v4	
TOTAL	25				



4.3. Paramètres CHPR modifiables par téléparamétrage

Remarque : le serveur n'est pas obligé d'envoyer tous les paramètres.

PARAMETRAGES CHPR			SERVEUR → TPE		
Type de paramètre Longueur du paramètre (indique la longueur de la donnée qui suit y compris le 'LF' Valeur du paramètre	Nombre d'octets	Longueur du champ F FIXE V VARIABLE Pour les champs de longueur variable le nombre d'octets indiqué est la longueur maximum	Format ASCII n : numérique ans : alphanumérique caractères affichables de (20 H à 7F H)	Valeur	Valeur par défaut
CD	2	F	Ans		
longueur du paramètre	2	F	N	= 04 Format HHMM Valeur [00h00 à 23h59] +25h00	
				25h00 signifie pas	
Heure d'appel	4	F	N	d'appel automatique	2500
CE	2	F	Ans		
longueur du paramètre	2	F	N	= 01	
Nombre d'appels	1	F	N	respecter les règles du réseau utilisé	3
CF	2	F	Ans		
longueur du paramètre	2	F	N	= 04	
Délai attente entre 2 appels	4	F	N	Format HHMM respecter les règles du réseau utilisé	0015
СН	2	F	Ans		
longueur du paramètre	2	F	N	= 10	
Montant maximum d'une transaction	10	F	N	exprimé en Euro	= 999999999
CI	2	F	Ans		
longueur du paramètre	2	F	N	= 01	
Option activation ticket lot	1	F	N	= 0 : non = 1 : marquage du lot au début = 2 : marquage du lot à la fin = 3 : marquage du lot au début et à la fin > ou = 4 : règles d'utili- sation spécifiques	= 0
CJ	2	F	Ans	= 02	
longueur du paramètre	2	F	N		
N° de version du message télécollecte	2	F	N	= 26	



c n					1
CP	2	F	Ans		
longueur du paramètre	2	F	N		
N° compte commerçant	12	V	N		=000000000000
CQ	2	F	Ans		
longueur du paramètre	2	F	N		
Texte à éditer sur le borde-	10	V	Ans	ex : enseigne magasin	= blanc
reau					
CR	2	F	Ans		
longueur du paramètre	2	F	N		
Nom du bénéficiaire du	26	V	Ans		= blanc
chèque					
'LF'	1	F		= '0A' (hexa)	
CU	2 2	F	Ans		
longueur du paramètre		F	N	= 1	
Option rejet du chèque mal	1	F	N	= 0 pas de rejet des	= 1
lu				chèques mal lus :	
				Tous les chèques sur	
				lesquels au moins un	
				caractère CMC7 a été	
				détecté sont acceptés	
				detecte semi deceptes	
				= 1 rejet des chèques	
				mal lus	
				Seuls les chèques lus	
				correctement sont ac-	
				ceptés. Tous les caractères CMC7 sont re-	
				connaissables et la	
				structure de la piste est	
				correcte.	
CV	2	F	Ans		
longueur du paramètre	2	F	N		
Nom du lieu de paiement	20	V	Ans		= blanc
'LF'	1	F		= '0A' (hexa)	
CW	2	F	Ans		
longueur du paramètre	2	F	N		
Texte à éditer sur l'endos	30	V	Ans		= blanc
du chèque					
'LF'	1	F		= '0A' (hexa)	
CY	2	F	Ans		
longueur du paramètre	2	F	N		
Lignes à imprimer sur le	19	V	Ans	Ce paramètre peut être	= blanc
ticket	(23X5)			répété 5 fois maximum.	
	` \			Ces lignes seront im-	
	115 max			primées en fin de ticket	
				de télécollecte	
CZ	2	F	Ans		
longueur du paramètre	2	F	N	= 10	
Date et heure du serveur	10	F	N	Format JJMMAAH-	= date et
		•	± 1	HMM	heure sys-
				La mise à l'heure du	tème
				terminal peut se faire	
				de plusieurs manières	
				:soit en local,soit en	
62	2	Г		téléparamétrage.	
C3	2	F	Ans		
Longueur du paramètre	2	F	N		G0.1 :
Paramètres de télécommu-	61	V	Ans		Cf descrip-



nication du serveur nomi-				tion
nal				
C4	2	F	Ans	
Longueur du paramètre	2	F	N	
Paramètres de télécommu-	61	V	Ans	Cf descrip-
nication du serveur secours				tion
C5	2	F	Ans	
Longueur du paramètre	2	F	N	
Paramètres de télécommu-	61	V	Ans	Cf descrip-
nication du serveur de télé-				tion
chargement (1)				
C6	2	F	Ans	
Longueur du paramètre	2	F	N	
Paramètres de télécommu-	58	V	Ans	Cf descrip-
nication du serveur de télé-				tion
chargement (2)				



Description C3 et C4: Paramètres de télécommunication du serveur nominal ou secours

Type	Longueur maximale	Libellé
C3 ou C4	61	Paramètres de télécommunication vers le serveur nominal ou secours de télécollecte Image Chèque :
	1	Type d'adressage réseau :
	•	• 0: IP v4
		• 1 : DNS (IP v4)
		• 2: X25
	20	Adresse réseau du service ou du DNS
	20	Une adresse IP V4 est codée binaire sur 4 octets. Un port TCP est codé bi-
		naire sur 2 octets. Dans ce cas, ces informations sont cadrées à gauche, com-
		plétées à droite par des 00 binaires. Si le port n'est pas mentionné (valeur
		0x00) alors le port par défaut 21000 sera utilisé.
		Dans le cas d'accès au réseau via un point de présence ou un PAD, le numéro
		de téléphone désignant ce point de présence sera fourni par ailleurs.
		Dans le cas de l'accès à l'acquéreur par l'intermédiaire d'un DNS, l'adresse IP
		indiquée dans cette donnée est l'adresse du serveur DNS. Le numéro de port
		est valorisé à 53 (cf. RFC 1035). Si des adresses de serveurs DNS sont
		configurées par le fournisseur d'accès, les adresses fournies par l'acquéreur
		dans le paramètrage sont prioritaires. Si aucune adresse de DNS n'est fournie
		par paramètrage, elles devront obligatoirement être données par le fournis-
		seur d'accès (DHCP, etc.). Le nom de domaine désignant le serveur acqué-
		reur sera fourni par ailleurs.
		Une adresse X25 est codée en DCB, complétée à droite par la valeur 0xF.
		Exemples:
		Codage de l'adresse IP 10.2.123.4 (0x0A027B04), port TCP 12453 (0x30A5) : '0A027B0430A50000'.
		Codage de l'adresse X25 19512457896 : '19512457896FFFFF'.
	40	Nom de domaine
		Le nom de domaine est immédiatement suivi du caractère ':' (code ASCII
		0x3A) et du numéro de port (codé en caractères) à utiliser pour accéder à
		l'acquéreur une fois la résolution de nom réalisée. Si le port n'est pas fourni
		alors le port par défaut 21000 sera utilisé.
		Il est paddé à blanc (caractère 0x20)
		Présent uniquement pour un adressage réseau via DNS. Présent et non signi-
		ficatif si l'accès au réseau est réalisé via un accès téléphonique et l'adressage
		réseau réalisé via une adresse IP.
		Exemple: "mantis.bdf.org:21000" donne "6D 61 6E 74 69 73 2E 62 64 66
	15	2E 6F 72 67 3A 32 31 30 30 30".
	13	Numéro de téléphone d'accès au réseau Contient le numéro de téléphone du PAD pour l'accès à un réseau X25 ou
		d'un point de présence pour l'accès à un réseau IP.
		Présent uniquement si l'accès au réseau est réalisé par un modem télépho-
		nique.
	1	Nature du PAD :
	*	Présent uniquement si l'accès au réseau est réalisé par un modem télépho-
		•
		1
		nique. • 0 : non significatif • 1 : EMA • 2 : EBAM

Si Type d'adressage réseau = 0 alors taille C3/C4 = 1+20 = 21

Si Type d'adressage réseau = 1 alors taille C3/C4 = 1+20+40 = 61

Si Type d'adressage réseau = 2 alors taille C3/C4 = 1+20+15+1 = 37



Description C5: Paramètres de télécommunication du serveur de téléchargement (1)

Туре	Longueur maximale	Libellé
C5	61	Paramètres de télécommunication vers le serveur de téléchargement (1)
	1	Type d'adressage réseau :
		• 0: IP v4
		• 1 : DNS (IP v4)
		• 2: X25
	20	Adresse réseau du service ou du DNS Une adresse IP V4 est codée binaire sur 4 octets. Un port TCP est codé binaire sur 2 octets. Dans ce cas, ces informations sont cadrées à gauche, complétées à droite par des 00 binaires. Si le port n'est pas mentionné (valeur 0x00) alors le port par défaut 21000 sera utilisé. Dans le cas d'accès au réseau via un point de présence ou un PAD, le numéro de téléphone désignant ce point de présence sera fourni par ailleurs. Dans le cas de l'accès à l'acquéreur par l'intermédiaire d'un DNS, l'adresse IP indiquée dans cette donnée est l'adresse du serveur DNS. Le numéro de port est valorisé à 53 (cf. RFC 1035). Si des adresses de serveurs DNS sont configurées par le fournisseur d'accès, les adresses fournies par l'acquéreur dans le paramètrage sont prioritaires. Si aucune adresse de DNS n'est fournie par paramètrage, elles devront obligatoirement être données par le fournisseur d'accès (DHCP, etc.). Le nom de domaine désignant le serveur acquéreur sera fourni par ailleurs. Une adresse X25 est codée en DCB, complétée à droite par la valeur 0xF. Exemples:
		Codage de l'adresse IP 10.2.123.4 (0x0A027B04), port TCP 12453 (0x30A5) : '0A027B0430A50000'. Codage de l'adresse X25 19512457896 : '19512457896FFFFF'.
	40	Nom de domaine Le nom de domaine est immédiatement suivi du caractère ':' (code ASCII 0x3A) et du numéro de port (codé en caractères) à utiliser pour accéder à l'acquéreur une fois la résolution de nom réalisée. Si le port n'est pas fourni alors le port par défaut 21000 sera utilisé. Il est paddé à blanc (caractère 0x20) Présent uniquement pour un adressage réseau via DNS. Présent et non significatif si l'accès au réseau est réalisé via un accès téléphonique et l'adressage réseau réalisé via une adresse IP. Exemple : "mantis.bdf.org:21000" donne "6D 61 6E 74 69 73 2E 62 64 66 2E 6F 72 67 3A 32 31 30 30 30".
	15	Numéro de téléphone d'accès au réseau Contient le numéro de téléphone du PAD pour l'accès à un réseau X25 ou d'un point de présence pour l'accès à un réseau IP. Présent uniquement si l'accès au réseau est réalisé par un modem télépho- nique.
	1	Nature du PAD : Présent uniquement si l'accès au réseau est réalisé par un modem téléphonique. • 0 : non significatif • 1 : EMA • 2 : EBAM

Si Type d'adressage réseau = 0 alors taille C5 = 1+20 = 21

Si Type d'adressage réseau = 1 alors taille C5 = 1+20+40 = 61

Si Type d'adressage réseau = 2 alors taille C5 = 1+20+15+1 = 37



Description C6 : Paramètres de télécommunication du serveur de téléchargement (2)

Type	Longueur maximale	Libellé
C6	58	Paramètres de télécommunication vers le serveur de téléchargement (2)
	2	Nombre maximum d'essais d'appel.
	4	Délai d'attente entre deux appels (en secondes)
	4	Heure locale d'appel automatique (hhmm)
	6	Date locale d'appel automatique (AAMMJJ)
	2	Nombre maximum de reprises
	20	Eléments de contrôle d'accès au système de téléchargement
	20	Référence du logiciel à télécharger

4.4. Règles minimum de réception des paramètres

Règles de réception par le TPE

Le TPE doit accepter un message comportant :

- les paramètres dans un ordre quelconque,
- des paramètres non prévus à ce jour,

Si un paramètre est absent (sauf CJ et CY) ou incorrect, le paramètre correspondant en mémoire dans le TPE ne doit pas être modifié.

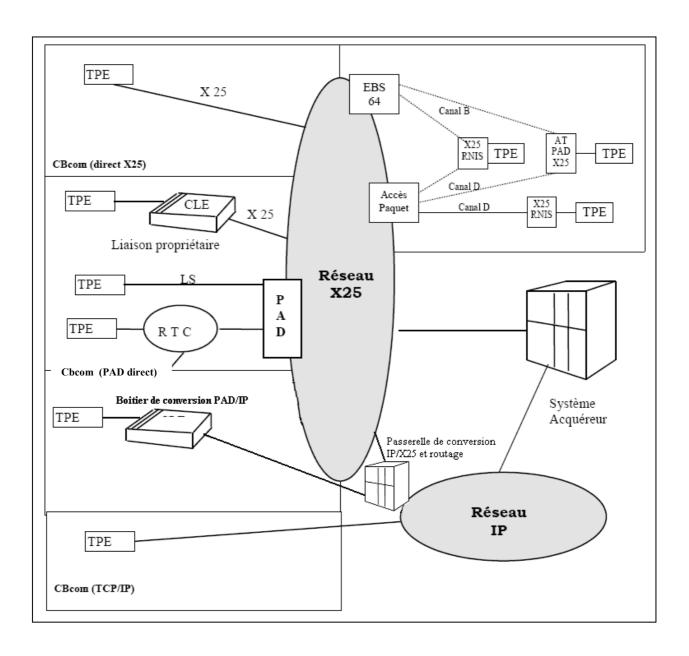
Si le CJ est absent ou incorrect, utilisation du message 26.

Si le CY est absent, il n'y a pas d'édition des lignes à imprimer sur le ticket.



5. CONNEXION

5.1. Mode d'accès au Centre



Ce schéma est donné à titre indicatif et ne recense pas de façon exhaustive les différentes solutions techniques.



5.2. Caractéristiques physiques de la transmission

Dans le cas d'un raccordement via un PAD TRANSPAC, les caractéristiques physiques de la transaction sont identiques à celles décrites dans le protocole CBPR V4 du 11/91.

5.3. Caractéristiques de la conversion IP/X25

Une telle conversion peut être nécessaire dans les cas suivants :

- Le commerçant souhaite que toutes les communications issues de son système monétique passent par un réseau IP (Internet, GPRS, IPSec) et son système monétique ne permet pas un accès direct à un réseau IP. Un boîtier de conversion PAD/IP peut être rajouté. Le protocole de dialogue entre le boîtier et l'opérateur de passerelle IP/X25 est la RFC 1086 aménagée Concert.
- Tous les serveurs accédés par les différentes applications présentes sur le système monétique ne disposent pas d'un accès IP.



6. LES ECHANGES

6.1. Introduction

Ce document propose pour le traitement du chèque :

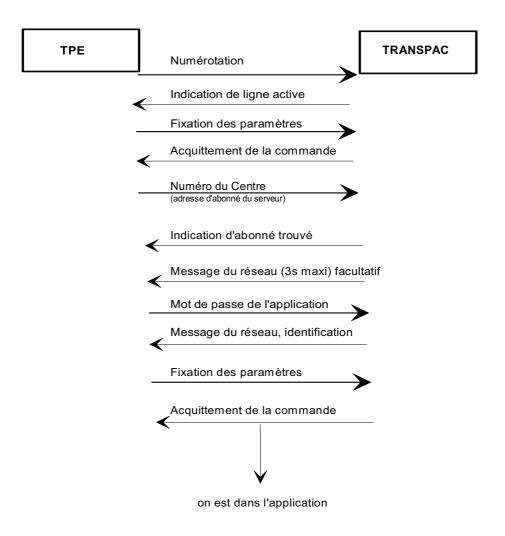
- Le téléparamétrage des paramètres de l'Image-Chèque,
- La remontée des Images-Chèques sur un centre de traitement de chèques.

Les échanges s'effectuent en deux phases :

- Une phase préalable d'établissement de la liaison,
- Une phase de communication de données : référence du site de télécollecte I.C. suivies ou non, du transfert des transactions Images-Chèques.

6.2. Etablissement de la liaison en mode RTC / X25

Plusieurs méthodes d'établissement de la communication sont possibles, en particulier avec les PADs TRANSPAC. Toutefois, la procédure décrite ci-dessous est vivement recommandée.





Contenu des messages en mode PAD

Indication de ligne active	CR LF NUL NUL NUL TRANSPAC XXXXXXX CR LF NUL NUL NUL NUL
Fixation des paramètres	DLE SET 1: 0,2: 0,3: 0,4: 4,5: 0 CR
Acquittement de la commande	CR LF NUL NUL NUL
Numéro du centre(Numéro d'abonné du centre serveur chèques)	Numéro du centre DCCHEQUECR
Indication d'abonné trouvé : (liaison)	CR LF NUL NUL NUL CR LF NUL NUL NUL COM CR LF NUL NUL NUL NUL
Message du réseau	Ce message est à ignorer (ne pas utiliser son contenu)
Mot de passe de l'applicationMot de passe choisi :	CHEQUE ; CH1 CR
Message du réseauidentification ; message éventuel	CR LF BEL HT
Fixation des paramètres	DLE SET 1:0,2:0,3:0,4:4,5:0 CR
Acquittement de la commande	CR LF NUL NUL NUL

6.3. Connexion IP

Un champ longueur totale est ajouté en début de chaque message. Ce champ codé sur 4 octets précise le nombre d'octets total du message, longueur non comprise.

Cette longueur est présente uniquement en connexion IP.

6.4. Enchaînement des échanges

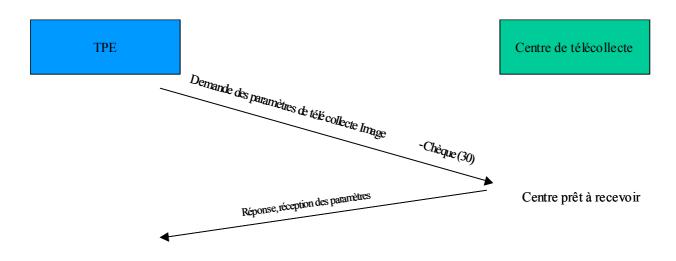
Les messages retenus pour mettre en oeuvre le traitement de l'Image-Chèque sont les messages suivants :

MESS = 30 demande des paramètres de télécollecte Images-Chèques

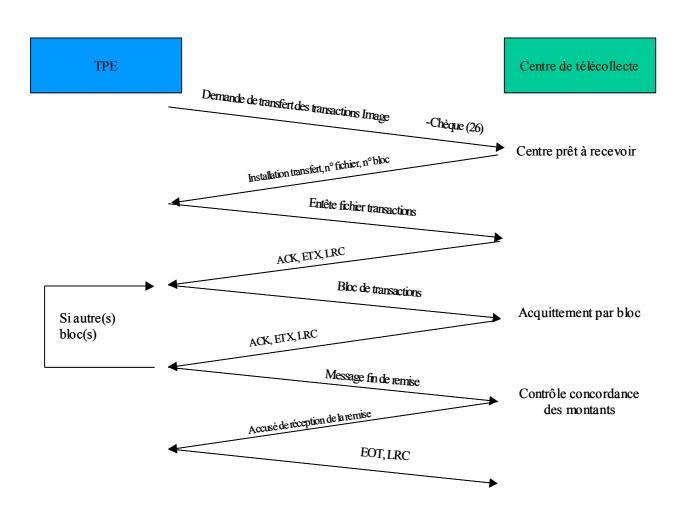
MESS = 26 demande de transfert des transactions Images-Chèques



6.4.1. Demande des paramètres de télécollecte des Images-Chèques



6.4.2. <u>Demande de transfert des transactions Images-Chèques</u>





6.5. Télécollecte

6.5.1. Reprises en cas d'erreur

Les procédures de reprise en cas d'erreur de transmission (LRC faux, coupure pendant la transmission) sont identiques à celles définies dans le protocole CBPR V4 du 11/91.

6.5.2. Téléparamétrage des paramètres CHPR

Demande des paramètres de télécollecte des Images- Chèques	Nombre d'octets	Longueur du champ F FIXE V VARIABLE Pour les champs de longueur variable le nombre d'octets indi- qué est la longueur maximum	Format ASCII n : numérique ans : alphanumé- rique caractères affi- chables de (20 H à 7F H)	TPE → SERVEUR
SOH	1	F	ans	
N° d'abonné	10	F	ans	
N° du système appelant	2	F	n	
Type de message	2	F	n	= 30
Paramètres CHPR	25	F	ans	cf Paramètres CHPR intrin- sèques à l'équipement C1 et C2
ETX	1	F	ans	
LRC	1	F	ans	
TOTAL	42			
Réponse, réception des paramètres de télécollecte Images-Chèques	Nombre d'octets	Longueur du champ F FIXE V VARIABLE Pour les champs de longueur variable le nombre d'octets indi- qué est la longueur maximum	Format ASCII n : numérique ans : alphanumé- rique caractères affi- chables de (20 H à 7F H)	SERVEUR → TPE
STX	1	F	ans	
N° d'abonné	10	F	ans	
N° du système appelant	2	F	n	
Paramètres CHPR	558	V	ans	cf Paramètres CHPR modi- fiables par téléparamétrage
ETX	1	F	ans	
LRC	1	F	ans	
TOTAL	573	Longueur donnée à ti	tre indicatif si tous les p	aramètres sont présents



6.5.3. Messages d'acquittement

Acquittement	Nombre d'octets	Longueur du champ F FIXE V VARIABLE Pour les champs de longueur variable le nombre d'octets indiqué est la longueur maximum	Format ASCII n : numérique ans : alphanumérique caractères affichables de (20 H à 7F H)	Messages d'acquittement
NAK ou ACK	1	F	ans	NAK acquittement négatif ACK acquittement positif
ETX	1	F	ans	
LRC	1	F	ans	
TOTAL	3			

6.5.4. Transfert des transactions Images-Chèques

Demande de transfert des transactions Images-Chèques	Nombre d'octets	Longueur du champ F FIXE V VARIABLE Pour les champs de longueur variable le nombre d'octets indiqué est la longueur maximum	Format ASCII n : numérique ans : alphanumérique caractères affichables de (20 H à 7F H)	TPE → SERVEUR
SOH	1	F	ans	
N° d'abonné	10	F	ans	
N° du système appelant	2	F	n	
Type de message	2	F	n	= 26
ETX	1	F	ans	
LRC	1	F		
TOTAL	17			



Initialisation du transfet des transactions Images-Chèques si message 26	Nombre d'octets	Longueur du champ F FIXE V VARIABLE Pour les champs de longueur variable le nombre d'octets indiqué est la longueur maximum	Format ASCII n : numérique ans : alphanumérique caractères affichables de (20 H à 7F H)	SERVEUR → TPE
STX	1	F	ans	
N° des fichiers Images-Chèques	2	F	n	de 00 à 99
CR	1	F	ans	
N° bloc	4	F	n	De 0000 à 9999
CR	1	F	ans	
ETX	1	F	ans	
LRC	1	F	ans	
TOTAL	11			



Initialisation du fichier (en- tête) des transactions Images- Chèques	Nombre d'octets	Longueur du champ F FIXE V VARIABLE Pour les champs de longueur variable le nombre d'octets indiqué est la longueur maximum	Format ASCII n : numérique ans : alphanumérique caractères affichables de (20 H à 7F H)	TPE → SERVEUR
STX	1	F	ans	
N° d'abonné	10	F	ans	
N° du système appelant	2	F	n	
CR	1	F	ans	
N° des fichiers Images-Chèques	2	F	n	de 01 à 99
CR	1	F	ans	
Date d'ouverture du fichier	6	F	n	JJMMAA
ETX	1	F	ans	
LRC	1	F	ans	
TOTAL	25			



CONSTITUTION D'UN BLOC I	DE TRANS	SACTIONS IMAGES-C	CHEQUES MESSAGE =	26
DEBUT DE BLOC	Nombre d'octets	Longueur du champ F FIXE V VARIABLE Pour les champs de longueur variable le nombre d'octets indiqué est la longueur maximum	Format ASCII n : numérique ans : alphanumérique caractères affichables de (20 H à 7F H)	TPE → SERVEUR
STX	1	F	ans	
N° du bloc	4	F	n	de 0001 à 9999
Montant total des chèques du bloc	13	F	n	
CR	1	F	ans	
TOTAL début du bloc	19			
Le nombre maximum d'Images-Chèc		c = 8		
Chaque transcation				
Image-Chèques				
N° de terminal	4	F	n	
N° séquentiel de transaction pour le	4	F	n	De 0001 à 9999 inclus les an-
terminal		_		nulations
Top forçage	1	F	ans	Le top forçage indique le type de transaction
Ligne CMC7 Montant chèque	35	F	ans	Le top forçage peut prendre les valeurs: Nul: Transactions chèque normale #: Transactions d'annulation d'une transaction du fichier. 1: Saisie manuelle sans contrôle LRMC 2: Saisie manuelle avec contrôle LRMC (cf § fonction saisie manuelle) 3: Transaction ticket lot Cadrée à gauche par des zéros à droite.Les chiffres sont codés en ASCII numériquesLes caractères mal lus sont codés 3A soit '.'.La définition des séparateurs est donnée par la Norme AFNOR NF Z63-001complétée. Les séparateurs sont codés de la façon suivante: S1 →3B S2→3C S3→3D S4 →3E S5→3F En cent d'Euro
Montant cheque	12	F	n	Ce montant doit correspondre à celui édité sur la vignette. =0 pour une transaction ticket lot
Ecart date	1	F	n	Il s'agit du nombre de jours d'écart entre la date d'ouverture du fichier transactions (en en-tête de la transmission du fichier) et la date de réalisation de la transaction.L'écart maximal est de 9 jours. Au-delà de 9 jours la valeur de l'écart reste à 9 jours.
Indication de postmarquage	1	F	n	0 : non (pas de postmarquage du lecteur de chèques)



Code devise	3	F	ans	= 978
Identifiant opérateur	8	F	ans	Complément d'identification
				des transactions pour le
				point de vente.
Heure de la transaction	4	F	n	HHMM valeur par défaut
				9999
Zone RUF	3	F	n	+000
CR	1	F	ans	
TOTAL pour 8 transactions	616			
Images-Chèques (8x77)				
FIN DE BLOC				
ETB	1	F	ans	
LRC	1	F	ans	
FIN DU DERNIER BLOC				
ETX	1	F	ans	
LRC	1	F	ans	
TOTAL par bloc complet	637			

Fin de remise des transactions Images	Nombre d'octets	Longueur du champ F FIXE V VARIABLE Pour les champs de longueur variable le nombre d'octets indiqué est la longueur maximum	Format ASCII n : numérique ans : alphanumérique caractères affichables de (20 H à 7F H)	TPE → SERVEUR
STX	1	F	ans	
Nombre total d'enregistrements	4	F	n	
chèques				
CR	1	F	ans	
Montant Euro total des enregis- trements Chèques Débit	16	F	n	Ce montant comprend les transactions normales (y compris les opérations normales ayant fait l'objet d'une annulation) et les transactions saisies, soit les transactions dont le top forçage = nul, 1 ou 2.
CR	1	F	ans	
Montant Euro total des enregis- trements Chèques Annulés	16	F	n	Ce montant comprend les transactions annulées, soit les transactions dont le top forçage = #.
CR	1	F	ans	
ETX	1	F	ans	
LRC	1	F	ans	
TOTAL	42			



Accusé de réception de la remise de transactions Images- Chèques	Nombre d'octets	Longueur du champ F FIXE V VARIABLE Pour les champs de longueur variable le nombre d'octets indiqué est la longueur maximum	Format ASCII n : numérique ans : alphanumérique caractères affichables de (20 H à 7F H)	SERVEUR → TPE
STX	1	F	ans	
N° de remise (attribué par le	5	F	n	
centre)				
CR	1	F	ans	
Date de réception de la remise	6	F	n	= JJMMAA
CR	1	F	ans	
Nombre total d'enregistrements	4	F	n	
chèques				
CR	1	F	ans	
Montant Euro total des enregis- trements Chèques Débit	16	F	n	Le montant comprend les transactions normales (y compris les opérations normales ayant fait l'objet d'une annulation) et les transactions saisies, soit les transactions dont le top forçage = nul, 1 ou 2.
CR	1	F	ans	
Montant Euro total des enregis- trements Chèques Annulés	16	F	n	Ce montant comprend les transactions annulées, soit les transactions dont le top forçage = #.
CR	1	F	ans	
Message à imprimer (majus- cules)	19	F	ans	
ETX	1	F	ans	
LRC	1	F	ans	
TOTAL	74			

Fin de transmission	Nombre d'octets	Longueur du champ F FIXE V VARIABLE Pour les champs de longueur variable le nombre d'octets indiqué est la longueur maximum	Format ASCII n : numérique ans : alphanumérique caractères affichables de (20 H à 7F H)	TPE→ SERVEUR
EOT	1	F	ans	
LRC	1	F	ans	
TOTAL	2			



6.5. Compte rendu de télécollecte

Le compte rendu de la télécollecte Images-Chèques est édité de la même façon que celui de la télécollecte des cartes avec les informations minimum suivantes :

- nombre total d'enregistrements chèques,
- montant total des enregistrements chèques débit,
- montant total des enregistrements chèques annulés
- informations envoyées par le Centre de télécollecte (paramètre CY).

Si la télécollecte des Images-Chèques a été demandée, la remise à zéro du fichier des Images-Chèques se fera suite à la réception de l'accusé de réception de remise.



7. LES FONCTIONS DU TERMINAL

7.1. Fonction saisie manuelle

La fonction saisie manuelle doit permettre de reconstituer la ligne CMC7 conformément à la Norme AFNOR NF Z63-001.

Cette saisie peut être contrôlée par une saisie complémentaire de la clé LRMC.

La saisie manuelle doit correspondre à la prise en compte exacte (même CMC7, même montant) d'une vignette physique.

7.2. Fonction annulation

La fonction annulation peut porter uniquement sur les transactions normales ou saisies du fichier en cours du terminal.

7.3. Fonction édition de bordereau chèque

Le commerçant peut avoir la possibilité d'éditer un bordereau sans effacement du fichier Images-Chèques.

7.4. Fonction édition de liste chèque

La liste des chèques peut être éditée sur demande du commerçant par le terminal de paiement électronique.

Chaque chèque est édité avec sa ligne CMC7 et son montant.

Les fonctions du terminal citées ci-dessus sont facultatives.